

In Extenso

SAPEG Expertise et Conseils

« CAUE »

Association Loi 1901

2, Place Hoche

24000 PERIGUEUX

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels
Assemblée générale d'approbation des comptes
Exercice Clos le 31 Décembre 2012**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2012**, sur :

- *le contrôle des comptes annuels de l'association « CAUE », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- *la justification de nos appréciations;*
- *les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Ils ont été transmis aux adhérents. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous formulons une réserve sur le point suivant :

Nous avons formulé une réserve sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, concernant la comptabilisation en subventions à recevoir d'une subvention, qui devait être accordée par le FEDER au titre du projet de « Web Mapping ». A la date de clôture de l'exercice 2011, aucune décision n'avait été prise dans ce sens et vous ne disposiez pas de l'engagement à vous verser cette subvention permettant de rattacher cette somme à l'exercice 2011, ce qui nous conduisait à estimer que la présentation des comptes 2011 n'était pas conforme à la réglementation comptable.

Au cours de l'exercice 2012, vous avez reçu cet engagement en date du 30 Novembre 2012, pour un montant attribué de 261.774,15 euros.

En conséquence, les comptes de l'exercice 2012 devraient comporter la comptabilisation de cette somme en produits, alors que cette comptabilisation a eu lieu en 2011. Cette situation conduit à constater une perte de 4.265,14 euros au titre de l'ajustement de la subvention en 2012, et à une insuffisance de subvention dans les produits de 2012 pour une somme de 261.774, 15 euros.

La présentation au bilan des sommes à recevoir et des fonds dédiés est correcte.

Ces éléments sont précisés en toute clarté dans l'annexe.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions tant en produits qu'au bilan dans les fonds associatifs et en fonds dédiés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons examiné la justification des engagements pris par les financeurs dans le cadre de conventions, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables et contrôle interne

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre Association et décrites dans l'annexe concernant la détermination des subventions affectées en fonds dédiés, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Nous avons procédé aussi à une revue des procédures se rapportant à la comptabilisation des produits d'exploitation et la justification des charges engagées au titre des projets éligibles et valider la cohérence avec les états de prise en charge.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les documents adressés aux **membres de l'association** sur la situation financière et les comptes annuels.

A Champcevinel,
Le 25 Avril 2013

La société de Commissariat aux Comptes
« SAPEG Expertise & Conseils »



Représentée par SAUVAGE Patrick
Expert-Comptable Associé
Commissaire aux Comptes Inscrit

Exercice du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012

Compte de Résultat

	Euros	
	31/12/2012	31/12/2011
	TOTAL	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestations de services	7 545	10 742
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 545	10 742
Subventions d'exploitation	935 050	1 235 331
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 555	19 920
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	954 150	1 265 993
CHARGES D'EXPLOITATION		
Variation de stock (matières premières et autres appro)	130	91
Autres achats et charges externes (1)	167 005	200 278
Impôts, taxes et versement assimilés	67 652	60 618
Salaires et traitements	585 815	555 366
Charges sociales	245 739	230 166
Autres charges de personnel	2 187	3 459
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4 105	4 744
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 652	14 911
Autres charges	387	1 012
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 076 671	1 070 644
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION III = (I - II)	- 122 521	195 348
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	4 971	4 626
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS IV	4 971	4 626
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES V	-	-
2 - RESULTAT FINANCIER VI = (IV - V)	4 971	4 626
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT VII = (III + VI)	- 117 550	199 974
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 266	6 436
Sur opérations en capital	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS VIII	4 266	6 436
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	7 169	162
Sur opérations en capital	-	200
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES IX	7 169	362
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL X = (VIII - IX)	- 2 903	6 074
Total des produits (I + IV + VIII)	963 387	1 277 054
Total des charges (II + V + IX)	1 083 840	1 071 006
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION	- 120 452	206 048
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	132 243	26 536
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	230 479
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	11 790	2 105
(1) dont redevance sur crédit-bail mobilier	-	9 431

Exercice du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012

Bilan Actif

		31/12/2012			31/12/2011
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concession, brevets, licences, logiciels, droit & val. similaire	30 315	29 753	562	654	
Avances & acomptes					
Immobilisations corporelles					
Constructions	6 976	6 976	-		
Autres immobilisations corporelles	66 227	58 423	7 804	9 256	
Avances & acomptes					
TOTAL I	103 518	95 152	8 366	9 910	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Produits intermédiaires et finis	2 297		2 297	2 427	
Avances et acomptes versés sur commandes			-		
Créances d'exploitation					
Clients et comptes rattachés	705		705	6 353	
Autres créances	365 605		365 605	388 723	
Valeur mobilière de placement	1 131		1 131	1 131	
Parts sociales Crédit Mutuel	15 000		15 000		
Disponibilités	187 601		187 601	326 816	
Charges constatées d'avance	1 547		1 547	3 206	
TOTAL II	573 885		573 885	728 655	
TOTAL GENERAL (I + II)	677 403	95 152	582 251	738 566	

Bilan Passif

		31/12/2012		31/12/2011	
		Net	Net	Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds propres					
Autres réserves		30 490		30 490	
Report à nouveau		105 206		103 101	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)		11 790		2 105	
TOTAL I	I	147 486		135 696	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour charges		43 869		40 217	
TOTAL II	II	43 869		40 217	
FONDS DEDIES					
Sur subventions de fonctionnement		128 675		265 182	
TOTAL III	III	128 675		265 182	
DETTES (1)					
Dettes fournisseurs & comptes rattachés		58 109		99 962	
Dettes fiscales & sociales		203 920		197 315	
Autres dettes		193		193	
Produits constatés d'avance (1)		-		-	
TOTAL III	III	262 221		297 471	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	(I + II + III)	582 251		738 566	

(1) Dont à plus d'un an (à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

Le Commissaire aux Comptes

SAPEG Expertise & Conseils

Les Romains - CD N°8

24003 PERIGUEUX Cedex

Tél. 05 53 35 99 99 - Fax 05 53 35 99 80

www.sapeg.experts-comptables.fr

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

SOMMAIRE

Renseignements d'ordre général

- 1 - Modes et méthodes d'évaluation
- 2 - Changement de méthode

Renseignements concernant uniquement des rubriques du Bilan Actif

- 3 - Informations complémentaires aux états financiers
- 4 - Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice
- 5 - Immobilisations incorporelles
- 6 - Coût de production des immobilisations
- 7 - Méthodes de calcul des amortissements et des provisions
- 8 - Coût de production du stock
- 9 - Eléments fongibles de l'actif circulant
- 10 - Charges constatées d'avance - Produits à recevoir sur créances
- 11 - Amortissements des primes de remboursement d'emprunts

Renseignements concernant uniquement des rubriques du Bilan Passif

- 12 - Fonds dédiés sur subventions attribuées
- 13 - Dettes garanties par des sûretés réelles
- 14 - Produits constatés d'avance - Charges à payer sur dettes

Renseignements concernant uniquement des rubriques de Charges

- 15 - Crédit Bail
- 16 - Mise à disposition - Bénévolat

Renseignements concernant uniquement des rubriques de Produits

- 17 - Reprise d'amortissements

Renseignements concernant uniquement des Engagements

- 18 - Engagements

Autres renseignements

- 19 - Rémunérations et avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Renseignements d'ordre général

1. Modes et méthodes d'évaluation

(Art. 24.1 du décret et point 0-partiel- de l'arrêté)

A - Hypothèses de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

1. Continuité de l'exploitation,
2. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
3. Indépendance des exercices.

B - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général 1982, approuvé par l'arrêté du 27 avril 1982, et la Loi n°83-353 du 30 avril 1983 ainsi que du Décret n°83+1020 du 29 novembre 1983.

L'association a de plus respecté les dispositions des règlements du Comité de la Réglementation Comptable n°99-01 du 16 février 1999 & n°99-03 du 29 avril 1999 applicables aux Associations et Fondations.

C - Méthode des coûts historiques

La méthode base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en Euros courants.

2. Changement de méthode

(cf.art.24.3 du décret et point 0- de l'arrêté)

Néant

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Renseignements concernant uniquement des rubriques du Bilan Actif

3. Informations complémentaires aux états financiers

Explication des états financiers, se reporter au chapitre « renseignements concernant uniquement des rubriques du bilan actif » paragraphe 12.

4. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

5. Immobilisations incorporelles

(cf Art.19 du décret et point 14 partiel, 11 et 10 de l'arrêté)

A - Frais d'établissement et amortissement

Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice

B - Frais de recherche et de développement et amortissement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice

6. Coût de production des immobilisations

(cf Art. 7.2° du décret et point 6 de l'arrêté)

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production d'immobilisations faites par l'association elle-même.

7. Méthodes de calcul des amortissements et des provisions

(cf Art 24.2 du décret et points 3 et a de l'arrêté)

A - Amortissements

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les modes linéaires ou dégressifs utilisés correspondent à un amortissement économique.

Dans le cadre des nouvelles règles sur les actifs, l'association n'a identifié aucun bien décomposable.

B - Provisions

Nous n'avons constaté aucun amoindrissement de la valeur de nos éléments d'actif qui résulteraient de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles, aussi n'avons-nous comptabilisé aucune provision pour dépréciation.

8. Coût de production du stock

(cf Art 7.2° du décret et point 13-partiel- de l'arrêté)

L'évaluation des stocks d'ouvrages « Patrimoine de Pays en Périgord » et « Architecture Rurale en Projet » a été faite selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Seuls les frais d'éditions ont été retenus dans cette évaluation.

9. Eléments fongibles de l'actif circulant

(cf Art 24.10 du décret et point 12 de l'arrêté)

Ces éléments sont évalués au bilan à leur valeur d'entrée. La comparaison avec la valeur actuelle déterminée par référence à un prix de marché n'est pas significative.

Le Commissaire aux Comptes

SAPEG Expertise & Conseils

Les Romains - CD N°8

24003 PERIGUEUX Cedex

Tél. 05 53 35 99 99 - Fax 05 53 35 99 80

www.sapeg.experts-comptables.fr

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

10. Charges constatées d'avance - Produits à recevoir sur créances

(cf Art 23 du décret et point 14 –partiel- de l'arrêté)

A - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à la somme de **1547 €uros**, et correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

B - Produits à recevoir sur créances

Les produits à recevoir comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à la somme de **365 605 €uros** dont des subventions à percevoir pour un montant de **301 262 €uros**.

11. Amortissements des primes de remboursement d'emprunts

(cf Art 21 du décret)

Information sans objet car l'association n'a pas souscrit d'emprunt comportant des primes de remboursement.

Renseignements concernant uniquement des rubriques du Bilan Passif

12. Fonds dédiés sur subventions attribuées

Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice : **265 182.63 €uros**

Dépenses à engager, réalisées au cours de l'exercice : **136 507.67 €uros**

Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées : **0 euros**

Fonds dédiés à la clôture de l'exercice : **128 674.70 €uros**

13. Dettes garanties par des sûretés réelles

(cf Art 24.8 du décret et point 8 de l'arrêté)

Aucune dette de l'association n'est garantie par des sûretés réelles (hypothèque, gage, nantissement, etc...).

14. Produits constatés d'avance et Charges à payer sur dettes

(cf Art 23 du décret et point 14 –partiel- de l'arrêté)

A - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à la somme de **0 €uros** et correspondent à des produits ou prestations pas encore fournis à la date d'arrêté des comptes.

B - Charges à payer sur dettes

Les charges à payer sur dettes comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à la somme de **135 358 €uros**. Le détail de ce poste figure dans un tableau annexé au présent document.

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

***Renseignements concernant uniquement
des rubriques de charges***

15. Crédit-bail

(cf Art 53 –partiel- du décret et point 9 –partiel- de l'arrêté)

Les opérations de crédit-bail en cours à la clôture de l'exercice conduisent à faire apparaître les redevances à payer sur les exercices ultérieurs pour les montants suivants :

Crédit-bail Mobilier : 7 424.86 €

16. Mise à disposition - bénévolat

(cf Art – alinéa 5 du décret)

Les mises à disposition de personnel sont comptabilisées pour un montant de 45 375 €uros sur l'exercice. Le matériel ainsi que le bénévolat ne sont pas comptabilisés sur l'exercice et n'ont pas fait l'objet de valorisation.

***Renseignements concernant uniquement
des rubriques de produits***

17. Reprise d'amortissements

(cf Art 8 –alinéa 5- du décret)

Une reprise d'amortissement a été effectuée au cours de l'exercice pour un montant 0 €uros.

18. Engagements

(cf Art 24.16 du décret et point 28 –partiel- de l'arrêté)

Une provision pour indemnité de départ à la retraite due aux salariés lors de leur départ effectif a fait l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice à hauteur de 43 869 €uros.

Elle correspond aux droits acquis par les salariés jusqu'au 31.12.2012

Cette provision permet de donner une image fidèle de la situation financière de l'association, compte tenu de l'âge moyen du personnel.

Elle a été comptabilisée selon la méthode préférentielle. Son évaluation a été faite aux conditions de départ de la Convention Collective des CAUE, et comme hypothèse un départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié.

Ne connaissant pas la probabilité des départs à l'initiative des salariés, nous avons provisionné uniquement l'indemnité de départ à la retraite.

Les heures acquises dans le cadre du Droit Individuel de Formation (DIF) s'élèvent au 31/12/2012 à 1 620 heures pour l'ensemble du personnel présent à la clôture.

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Autres renseignements

19. Rémunérations et avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants

Conformément aux informations demandées par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, nous vous informons que les rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés se sont élevées à 198 205 Euros.

Exercice du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012

Tableau des Amortissements & Provisions

Euros

I - AMORTISSEMENT				
Rubriques	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Sortie/Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Immobilisations incorporelles	28 599	1 155		29 754
Immobilisations corporelles	69 212	2 951	6 764	65 398
Total	97 811	4 105	6 764	95 152

Détail des Produits à Recevoir

Euros

	31/12/2012	31/12/2011
Autres créances		
441000 Subventions à recevoir	301 262	
468700 Produits à recevoir	64 339	387 732
438700 Organisme sociaux produits à recevoir	4	
Total	365 605	387 732
TOTAL GENERAL	365 605	387 732

Détail des Charges à Payer

Euros

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes fournisseurs & comptes rattachés		
408100 Fournisseurs factures non parvenues	9 403	8 320
Total	9 403	8 320
Dettes fiscales & sociales		
428200 Dettes provision congés payés	54 220	54 785
428210 Dettes provision RTT	5 273	4 379
428600 Dettes provision CET	22 198	19 045
438200 Charges sociales s/provision congés payés	22 344	22 643
438210 Charges sociales s/provision RTT	2 173	1 810
438600 Charges sociales s/provision CET	9 246	7 685
448200 Charges fiscales s/provision congés payés	6 333	5 714
448210 Charges fiscales s/provision RTT	616	457
448600 Charges fiscales s/provision CET	3 359	2 957
Total	125 762	119 474
Autres dettes		
468600 Charges à payer	193	193
Total	193	193
TOTAL GENERAL	135 358	127 987

Exercice du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012

Détail des Produits Constatés d'Avance

		Euros	
		31/12/2012	31/12/2011
Produits constatés d'avance			
487000	Produits constatés d'avance	-	-
Total		-	-
TOTAL GENERAL		-	-

Détail des Charges Constatées d'Avance

		Euros	
		31/12/2012	31/12/2011
Charges constatées d'avance			
486100	Charges constatées d'avance	1 547	3 206
Total		1 547	3 206
TOTAL GENERAL		1 547	3 206

Détail des Charges Exceptionnelles

		Euros	
		31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations de gestion			
670000	Charges exceptionnelles	5 358	-
671100	Pénalité sur marché	-	162
671800	Charges exceptionnelles s/opération de gestion	-	-
672000	Charges /exer,antérieurs	1 811	-
678800	Autres charges exceptionnelles	-	162
Total		7 169	324
Sur opérations en capital			
675000	VNC des éléments d'actif cédés	-	200
675200	VNC immobilisations corporelles	-	-
Total		-	-
TOTAL GENERAL		7 169	324

Détail des Produits Exceptionnels

		Euros	
		31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations de gestion			
770000	Produits exceptionnels	-	900
771800	Produits exceptionnels s/opération de gestion	4 266	-
772000	Produits s/exercice antérieur	-	2 005
798800	Autres produits exceptionnels	-	3 531
Total		4 266	6 436
Sur opérations en capital			
775200	Produits de cessions des éléments d'actif	-	-
Total		-	-
TOTAL GENERAL		4 266	6 436

Exercice du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012

Tableau de suivi des fonds dédiés

Euros

I - Subventions de fonctionnement affectées					
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur les ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Conseil Général subv. EAU exposition sur l'Eau	1 976,00	1 976,00			1 976,00
FEDER subv. de 2011 à 2012 (1) Fonds Europe - Approche Environnementale de l'Urbanisme	75 792,57	32 727,17	32 727,17		-
FEDER subv. de 2012 à 2013 (2) Fonds Europe - Web Mapping	261 774,13	192 479,20	78 780,50		113 698,70
Fondation de France subv. 2012-2013 (3) Réhabilitation logement Piégut Pluviers	60 000,00	38 000,00	25 000,00		13 000,00
Total	189 821,00	265 182,37	136 507,67	-	128 674,70

II - Ressources provenant de la générosité du public					
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur les ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Total					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Euros

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Autres réserves	30 490			30 490
Report à nouveau	103 101	2 105		105 206
Résultat de l'exercice	2 105	11 790	2 105	11 790
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Total	135 696	54 880	2 105	147 486

Exercice du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012

Transferts de Charges

(Articles R.123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Euros	
Nature des transferts de charges	Montant
Indemnités Journalières CPAM	-
Indemnités Journalières Prévoyance	-
Journée du Patrimoine	2 080
Remboursement frais SNCF CTP Paris GD	2 356
Participation tel portable GD	267
Habitat Formation	6 852
	11 555